

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3

LICENCE

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L-613-3 de l'article L-613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 15 juin 2004 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. SEBASTIAN ENRIQUE BARVIÉ GUAGLIANONE, né le 8 juin 1976 à BUENOS AIRES (ARGENTINE), en vue de son inscription à la Licence LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES, spécialisations ESPAGNOL, ANGLAIS

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES, spécialisations ESPAGNOL, ANGLAIS, *mention passable*

est décernée à **M. SEBASTIAN ENRIQUE BARVIÉ GUAGLIANONE**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire

N° MONTIII 5049462

/2005200306679

Le Président

Jean-Marie MIOSSEC

Fait à Montpellier, le 4 mai 2005



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Christian NIQUE